

Image not found or type unknown



# Succession et procuration bancaire

Par **SUCCESSION**, le **26/01/2011** à **17:53**

Bonjour,

un an après le décès, un débit sur le compte en banque du défunt, par quelqu'un ayant procuration, a été effectué.

Le notaire n'était-il pas tenu de "bloquer" le compte?

Merci pour la réponse